

# UNE IDENTITÉ FIABLE POUR SÉCURISER VOTRE PRISE EN CHARGE

Lors de votre admission pensez à vous munir d'une pièce d'identité valide :

- Le passeport (pour tous les usagers)
- La carte nationale d'identité (pour les ressortissants de l'Union Européenne)
- Le titre de séjour permanent sur le sol français,
- L'extrait d'acte de naissance (pour un enfant né en France, sans pièce d'identité, accompagné d'une pièce d'identité du tuteur),
- Un dispositif d'authentification/identification électronique agréé



**Attention :**  
la carte vitale n'est pas un document d'identité valide !



**!** Si besoin, faites rapidement **corriger vos documents** d'identité auprès de l'état civil de votre commune

Utiliser le bon dossier médical



Ici, on enregistre votre identité officielle pour sécuriser votre prise en charge.

Passer les bons examens



POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

La bonne identification des documents de santé conditionne la sécurité des échanges d'informations entre professionnels tout au long du parcours de santé

Réaliser les bons soins



Partager les bonnes informations



Recevoir le bon traitement



Pensez à vous munir d'une pièce d'identité valide pour chaque rendez-vous avec un professionnel de santé.